



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 28 ) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE; L. BRARD, E. FARHAT, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS ( 10 ) :

J. DUMAS mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
S. COTTEREAU mandante a pour mandataire P. MIS  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
A. LEBORGNE mandante a pour mandataire F. BRAUD  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT  
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY  
G. MICHAUD mandant a pour mandataire C. PAILLER  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (1) :

P. MIS

Nom du secrétaire de séance : Corine FARINEAU

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK**

**OBJET : Versement de subventions exceptionnelles Centre Social des Minimes, Maison pour Tous et MJC des Renardières – Soutien au dispositif DEMOS**

*Le dispositif DEMOS vise pendant trois années à toucher les publics éloignés de toute pratique artistique et culturelle, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires. Il s'inscrit pleinement dans le souhait de la communauté d'agglomération, d'offrir l'accès à la culture au plus grand nombre.*

*Grand Châtellerault est inscrit dans ce projet, avec comme partenaire opérationnel l'Orchestre de Chambre Nouvelle-Aquitaine Poitou Charentes (OCNA). C'est ainsi que 7 groupes de 15 enfants ont été constitués, dont 3 groupes de Châtellerault portés par le Centre Social d'Ozon, par la MJC des Renardières et par la MPT et le Centre Social des Minimes.*

*Les enfants et les familles qui adhèrent au dispositif sont accompagnés pendant les 3 années par des acteurs sociaux et socio-culturels de proximité. Cette action contribue, entre autres, à soutenir la fonction parentale et trouve donc pleinement sa place dans la politique enfance-jeunesse / familles conduite par la collectivité.*

*Au titre d'une action en direction des enfants et des jeunes avec une implication sociale forte et parce que le dispositif DEMOS permet d'actionner des leviers intéressants autour du soutien à la condition parentale, la commune souhaite aider les Maisons de Quartier à participer au projet en versant des subventions exceptionnelles à 3 des 4 structures concernées.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

# COMMUNE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 28 septembre 2017

n°33

page 2/2

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 (relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations), et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, portant obligation de conclure une convention lorsque le montant de la subvention octroyée dépasse 23 000 €,

**VU** la délibération n°10 du conseil municipal du 17 octobre 2013 relative à la signature des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ,

**VU** la délibération n°13 du bureau communautaire du 20 mars 2017 relative au lancement de la campagne de mécénat pour le financement du projet DEMOS.

**CONSIDERANT** l'intérêt de mettre en place une action fédératrice et éducative en direction des jeunes les plus éloignés de la culture et de leurs familles sur le territoire de la commune,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de soutenir financièrement la contribution des maisons de quartier de son territoire à la mise en œuvre du projet de Grand Châtellerault,

Le conseil municipal décide de :

- de verser des subventions exceptionnelles aux 3 Maisons de Quartier concernées comme indiqué ci-dessous :

* Centre Social des Minimés	1125,00 € ,
* MJC des Renardières	2900,00 €
* Maison Pour Tous	4875,00 €
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les recettes seront imputées sur les lignes budgétaires correspondantes.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER